

FICHE D'INSCRIPTION 2023 / 2024

HATHA YOGA					126 €		
Où?	Salle du	ı Val de Maine					
Quand?	Mardi	18h15-19h15	30 séances	1 ^{er} niveau (débutantes)			
	Mardi	19h30-20h30	30 séances	2 ^{ème} r	niveau		
Professeur	Géraldine Drouet						
Responsable	Arlette Maurisson 06 62 83 86 13						

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.				
J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36 € si je n'habite pas Bouchemaine)				
Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?				
Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez :				
laquelle; n° de la carte 2023				

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majus	cules Da	ite de naissance			
Monsieur							
Madame							
Adresse							
Code postal Ville							
N° téléphone portable (indispensable pour l'envoi des SMS)							
N° téléphone fixe (si vous n'avez pas de portable)							
Adresse e-mail (écrire très lisiblement)							
Chèque à l'ordre de « AFR Bouchemaine »			Montant				
1 chèque de	rèque de 2 chèques de :		3 chèques de :				
Droit à l'image J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.							
oui non	Date	Signature					

PERMANENCES D'INSCRIPTION

- Le vendredi 22 septembre de 18h à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier
- le mercredi 27 septembre de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier

N B / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, à la responsable de l'activité avant la fin du mois de septembre. Vous trouverez la fiche d'adhésion et les fiches d'inscription aux activités sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

<u>Le dossier devra comporter</u>:

- <u>le bulletin d'adhésion</u> avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (ou de 36€ pour les familles hors commune)
- <u>la fiche d'inscription</u> à l'activité avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de <u>ne pas faire de chèque groupé</u>

Les chèques seront déposés en banque la 2ème quinzaine d'octobre. <u>Pour les paiements échelonnés</u> (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.